

COMMERCE ET EMPLOI

Le chômage est aujourd'hui la préoccupation n°1 des Français comme de la plupart des Européens. Or, on ne le dit pas assez, le commerce, de même que l'ensemble des services, est une activité fortement créatrice d'emplois (selon l'INSEE, entre 1994 et 2010, l'emploi dans le commerce, qui représente 3 millions de salariés, a augmenté de près de 20 %, et même de 30 % si l'on tient compte du seul commerce de détail, qui représente plus de la moitié des effectifs de ce secteur). Cette croissance a été constante et régulière au cours de cette période et il faut constater que l'emploi dans le commerce a moins souffert de la crise économique, à partir de 2008, que dans d'autres secteurs d'activité.

Mais au-delà de ce constat, il faut souligner que l'emploi dans le commerce peut continuer à croître. Son potentiel de croissance est en effet considérable si l'on sait créer les conditions favorables pour cela. Une étude comparative de la France et des États-Unis, menée il y a quelques années par le cabinet Mac Kinsey, montrait que, si la France comptait autant d'emplois par habitant dans le commerce que les États-Unis, il y aurait 1,8 million d'emplois supplémentaires en France ! L'étude montre que l'écart entre les deux pays s'explique moins par des différences entre les niveaux et les structures de consommation que par le fait que, pour vendre les mêmes produits, le commerce de détail français utilise moins de salariés que son homologue américain. Sans vouloir appliquer le modèle américain à la France, ce constat donne une idée des possibilités considérables de développement de l'emploi dans ce secteur.

Que faut-il donc faire pour transformer ce potentiel en réalité ?

Tout d'abord, il convient de faciliter la création de nouvelles surfaces de vente en simplifiant les règles qui régissent actuellement l'urbanisme commercial en France, afin de permettre au commerce de s'adapter aux évolutions démographiques et sociologiques. Ensuite, il faut libérer les horaires d'ouverture. C'est-à-dire permettre à chaque magasin d'ouvrir en fonction de sa zone de chalandise. En particulier, il conviendrait, enfin, de permettre aux magasins qui le souhaiteraient, d'ouvrir le dimanche. De nombreuses études montrent, en effet, que l'ouverture d'un magasin le dimanche ne se traduit pas par un simple transfert d'achat des autres jours de la semaine mais génère au contraire un chiffre d'affaires supplémentaire.

Il faut aussi favoriser la promotion et la formation pour les métiers porteurs du commerce, en particulier les métiers de bouche (bouchers, boulangers, etc...). D'une manière plus générale, le commerce peut offrir de vraies solutions aux jeunes sans qualification en leur proposant non seulement un emploi mais surtout l'acquisition de compétences dans des domaines aussi différents que la vente, la logistique, ou l'achat.

Enfin, il faut, dans le commerce comme dans les autres secteurs d'activité en France, alléger les charges qui pèsent sur les salaires. L'une des explications dans la différence qui existe entre la France et les États-Unis dans l'étude évoquée précédemment, tient au poids excessif des prélèvements

pesant sur le travail peu qualifié. C'est pourquoi il est difficile d'augmenter le service au client dans le magasin (information sur les produits, assistance au rayon et aux caisses...). En effet, un commerçant ne peut embaucher que s'il peut en répercuter le coût dans ses prix. En d'autres termes, pour que le poste créé soit pérenne, il faut qu'il corresponde à une demande solvable.

Ainsi, des pistes existent pour que le commerce, secteur clé de notre économie, relativement protégé des effets négatifs de la mondialisation, puisse apporter une contribution significative à l'évolution du chômage dans notre pays. Il appartient maintenant au gouvernement d'assumer ses responsabilités en prenant les mesures nécessaires. Certaines sont simples et peu coûteuses et peuvent, en libérant l'activité commerciale, créer une nouvelle dynamique au service de l'emploi.